

REUNION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mai 2016

OBJET :

**Constitution d'un groupement de commandes
Marché d'assurances des Villes d'Essey-lès-Nancy, Laxou, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS
et de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy**

Rapporteur : Mme COLME

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par les Villes d'Essey-lès-Nancy, Laxou, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS et de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy arrivent à échéance le 31 décembre 2016, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2017.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, des entités publiques précitées. La commune d'Essey-lès-Nancy assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de ce groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur,
- d'adhérer aux lots 1 et 3 conformément à l'article 8 de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 20 mai 2016.

Pour Extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 17 MAI 2016

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	10
- Convocation du Comité de Gestion le :	10.05.2016
- Convocation distribuée le :	10.05.2016
- Affichage du compte-rendu le :	25.05.2016

PRESENTS :

- MME COLME, M. LAURENT, MME DOLATA, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, M. BENYAICH, MME GARCIA VELERDAS Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, MME DESCHAMPT, Directeurs des écoles

EXCUSEE :

- MME BALTHAZARD, Représentant des parents d'élèves

ABSENTS :

- MME LEROY, Représentant le Préfet
- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal

Pour Extrait,

Le Président,


Michel BREUILLE



